Mon RDV Immo
Ludovic Bouillot

MON CALENDRIER D'ACHAT IMMOBILIER

De la préparation du budget à la remise des clés - les étapes à suivre et à cocher.

1 — 3 à 6 mois avant

JE PRÉPARE MON PROJET

- ■ Définir mes critères de recherche
- ■ Identifier les communes ou quartiers ciblés
- ■ Faire le point sur mon apport personnel
- ■ Estimer mon budget d'achat
- ■ Simuler mes mensualités
- ■ Vérifier ma capacité de financement

2 — Quelques semaines à plusieurs mois

JE COMMENCE MES RECHERCHES

- ■ Mettre en place mes alertes immobilières
- ■ Comparer les biens et les secteurs
- ■ Organiser mes visites
- ■ Vérifier charges, taxe foncière et travaux
- ■ Étudier les diagnostics
- ■ Pour un appartement : consulter les documents de copropriété

3 — Au moment de l'offre

J'AI TROUVÉ LE BIEN

- ■ Vérifier le prix proposé
- ■ Préciser les éventuelles conditions de l'offre
- ■ Définir sa durée de validité
- ■ Transmettre l'offre au vendeur ou au professionnel chargé de la vente

4 — Quelques jours à quelques semaines après l'offre

JE SIGNE L'AVANT-CONTRAT

- ■ Transmettre mes informations au notaire
- ■ Relire les documents du bien
- ■ Vérifier les conditions suspensives
- ■ Signer le compromis ou la promesse
- ■ Conserver une copie de tous les documents

Ludovic Bouillot
Conseiller immobilier indépendant
06 64 41 75 96 | BSK Immobilier | MonRDV-immo.fr

5

Dès la signature de l'avant-contrat

JE FINALISE MON FINANCEMENT

- Transmettre l'avant-contrat à ma banque ou mon courtier
- Fournir les justificatifs demandés
- Comparer les propositions de financement
- Vérifier assurance et garanties
- Recevoir puis accepter l'offre de prêt dans les délais applicables

6

Quelques semaines avant la vente

JE PRÉPARE LA SIGNATURE

- Vérifier que le financement est en place
- Souscrire l'assurance habitation
- Organiser mon déménagement
- Prévoir le virement des fonds demandé par le notaire
- Préparer énergie, eau et internet
- Organiser une dernière visite si nécessaire

7

Signature chez le notaire

JOUR J : JE DEVIENS PROPRIÉTAIRE

- Effectuer une dernière vérification du logement
- Relever les compteurs si nécessaire
- Signer l'acte authentique
- Recevoir les clés
- Conserver l'attestation remise par le notaire

Repères utiles : pour l'achat d'un logement par un acquéreur non professionnel, un délai de rétractation de 10 jours calendaires s'applique dans les situations prévues par la loi. En cas de financement par prêt, l'avant-contrat fixe le délai d'obtention du financement et l'offre de prêt comporte un délai légal de réflexion avant acceptation. Les autres durées indiquées sont des repères et peuvent varier selon le dossier.

Ludovic Bouillot
Conseiller immobilier indépendant
06 64 41 75 96 | BSK Immobilier | MonRDV-immo.fr